

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS169

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 33 BIS

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur »,

les mots :

« la promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel